

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 14 décembre 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN

Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICH I - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

OBJET DE LA DELIBERATION

Restauration scolaire et Accueil de loisirs Extrascolaire – Modification de la tarification du repas

M. Hoareau, au nom des commissions de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil municipal de 28 mai dernier, il avait été indiqué que de nouvelles dispositions en matière de tarification étaient à l'étude afin de lutter contre la précarité et viser à soutenir les foyers les plus fortement impactés par la crise, au premier rang desquels les familles monoparentales et les travailleurs pauvres dijonnais. L'objectif est de mobiliser l'ensemble des leviers dont peut disposer la collectivité pour aider les ménages vulnérables de façon significative.

L'observation des revenus réalisée par le cabinet Compas en charge de l'analyse des besoins sociaux nous indique que depuis la crise de 2008, les revenus du premier décile de la population dijonnaise, c'est à dire les 10 % des plus bas revenus des dijonnais ont baissé de 9,5 % quand dans le même temps ceux du dernier décile c'est à dire les 10 % des dijonnais les plus riches ont augmenté de 12,9 %.

Pour rappel, les planchers et plafonds de la tarification de la restauration scolaire n'ont pas été modifiés depuis 2015 en dehors de l'ajustement mécanique de l'inflation.

Il vous est proposé aujourd'hui, dans la continuité des mesures sociales prises au titre de la restauration scolaire pour l'année 2020, d'abaisser le tarif minimum actuel du repas dans les écoles et dans les accueils de loisirs extrascolaires de 1,18 € à 0,50 € pour les familles avec les plus bas revenus, tout en maintenant la grille du taux d'effort en vigueur, à compter du 1er janvier 2021 pour les familles dijonnaises.

Le tarif plancher de 0,50 € bénéficierait à un revenu mensuel égal ou inférieur à 705,27 € avec un enfant et ajusté en fonction du nombre d'enfants supplémentaires.

Cette mesure aura un impact significatif pour les ménages ayant des revenus très modestes et les travailleurs pauvres. Elle permettra aux familles concernées de ne pas subir une augmentation tarifaire brutale suite à l'arrêt des mesures sociales prises par la municipalité au cours de cette année 2020.

Le coût de cet ajustement est estimé en année pleine à 128 000 € pour le budget de la collectivité.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la mise en place d'un plancher tarifaire à 0,50 € pour le repas en restauration scolaire et en accueil de loisirs extrascolaires à compter du 1er janvier 2021 pour les résidents dijonnais.

2 – m'autoriser à modifier en conséquence le règlement intérieur pour les restaurants scolaires, et les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires maternels et élémentaires de la ville de Dijon et des partenaires conventionnés.

3 - dire que l'éventuelle perte de recettes correspondante sera compensée par des économies sur le budget de la Ville.

4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et à apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 49

Abstentions : 10